



RELEVÉ ANNUEL DU COMPTEUR D'EAU

Voici venu le moment d'effectuer le relevé d'index de votre compteur d'eau.

Cette démarche est OBLIGATOIRE et importante car elle permet d'établir le montant de votre facture annuelle de régularisation et d'adapter ainsi les montants de vos prochaines factures intermédiaires.

Pour les habitations des villages de Smuid, Villance, Redu et Anloy déjà équipées de compteurs communicants, ce relevé se fait de manière automatique.

Pour les habitations ne disposant pas de compteur communicant, nous vous demandons de nous faire parvenir votre relevé **avant le 13 NOVEMBRE :**

- ~ Via le formulaire en ligne que vous trouverez en première page du site de la commune (www.libin.be)
- ~ Par envoi postal du talon ci-dessous à l'Administration communale, en le déposant dans la boîte aux lettres (Rue du Commerce 14 - 6890 LIBIN) ou par mail g.georges@libin.be

En cas de problème technique, vous pouvez joindre l'équipe des fontainiers de 08h00 à 16h00 : Monsieur Michel Breuskin au 0472/81.87.69 ou Monsieur Cédric Gratia au 0478/11.79.05.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter Madame Godelieve Georges, du service taxes et redevances au 061/26 08 24.

Tout en vous remerciant pour votre collaboration, recevez Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

✂-----

INDEX DU COMPTEUR D'EAU 2023

1^{er} compteur

--	--	--	--	--

N° compteur * :

Adresse* :

2^{ième} compteur (si nécessaire)

--	--	--	--	--

N° compteur * :

Adresse* :

Données obligatoires à communiquer *

Nom * :

...

Adresse * :

.....

Tél ou gsm :